

PROTOCOLE SANITAIRE

Réouverture de l'établissement, à partir du 08 juin 2020.pour tous les niveaux

Mise à jour du 4 juin 2020

Adopté à l'unanimité en Conseil d'Administration le 14 mai 2020



académie
Grenoble



PRINCIPES GENERAUX

En raison du protocole sanitaire mis en œuvre suite aux décisions gouvernementales, le Collège Simone de Beauvoir rouvrira ses portes aux élèves de Sixième, Cinquième, Quatrième et Troisième inscrits selon un mode opératoire modifié et optimisé.

La période de reprise est essentielle pour renforcer la relation avec les élèves comme avec leur famille, notamment pour ceux qui se sont éloignés de l'École pendant la période de confinement.

Elle repose sur l'action conjointe des membres des équipes éducatives : professeurs, directeurs d'école et chefs d'établissement, inspecteurs, conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, psychologues de l'éducation nationale, personnels administratifs et techniques, accompagnants des enfants en situation de handicap et assistants d'éducation.

Le retour des élèves en classe est un moment privilégié pour les écouter et faire un bilan de la situation de chaque élève pour mieux définir le parcours de chacun.

L'établissement rouvrira si:

- ✓ Les masques de protection sont fournis par l'Etat et le Département pour les personnels dont il a la charge.
- ✓ Les conditions de fonctionnement nécessaires sont réunies.

SECURITE ET CADRE SANITAIRE

PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

Mise en œuvre totale. Le document national, diffusé par le Ministère, es disponible en ligne (<https://www.education.gouv.fr/media/67185/download>)

Le jour de la rentrée les élèves bénéficient d'une formation pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Des posters et autres signalétiques seront disponibles sur l'ensemble du site : elles diffuseront les informations sanitaires nécessaires.

- L'information et la sensibilisation sera dispensée par l'infirmière de l'établissement lors de la première séance, pour chaque classe.

PORT DU MASQUE

Il est **fortement recommandé** dans toutes les situations, mais **devient obligatoire** dans toute l'enceinte de l'établissement, hormis les salles de classe, pour les élèves.

Pour le adultes et professionnels de l'Education : Article 36 du JORF n°0133, en date du 1 juin 2020 stipule que :

I. - L'accueil des usagers dans les établissements mentionnés au présent chapitre est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des règles d'hygiène et de distanciation mentionnées à l'article 1er.

Toutefois, dans les établissements et services mentionnés à l'article 32, dans les écoles maternelles ainsi que pour les assistants maternels, dès lors que le maintien de la distanciation physique entre le professionnel et l'enfant n'est par nature pas possible, l'établissement ou le professionnel concerné met en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

II. - Portent un masque de protection :

1° Les personnels des établissements et structures mentionnés aux articles 32 et 33 en présence des usagers accueillis ;

2° Les assistants maternels, y compris à domicile ;

3° Les élèves des écoles élémentaires présentant des symptômes liés au virus jusqu'au moment de la prise en charge hors de l'école ;

- 4° Les collégiens et les lycéens lors de leurs déplacements ;
- 5° Les enfants de onze ans ou plus accueillis en application du III de l'article 32 ;
- 6° Les représentants légaux des élèves.

Les dispositions du 1° ne s'appliquent pas aux personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.

GEL HYDROALCOOLIQUE

Mis à disposition en permanence, le gel hydroalcoolique est notamment utile lorsque le lavage des mains n'est pas possible. L'annexe #2 précise les lieux de mise à disposition du gel dans l'ensemble de la structure. Globalement, ce gel est disponible dans les espaces de circulation des élèves, ainsi qu'en quantité suffisante dans toutes les salles de classe retenues.

Il sera également et globalement disponible dans chaque bureau de l'administration, de la vie scolaire et ses salles annexes, bureau des personnels médico-social, à l'Infirmierie, en salle « d'isolement », Foyer, salle des personnels, à la demi-pension.

PROTOCOLE D'EVALUATION SANITAIRE

Tout élève présentant divers symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, trouble digestif, sensation de fièvre etc...) sera mis en isolement avec un masque dans la salle prévue à cet effet, avec prise de température. Le respect des gestes barrière sera impératif pour l'élève comme pour le personnel. Les responsables légaux seront appelés sans délai pour venir chercher l'élève dans le respect des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant.

NETTOYAGES + DESINFECTION DES SALLES DE COURS

L'alternance d'occupation des salles permet à l'équipe des agents ATTEE de procéder à des nettoyages complets du jeu de salles mobilisées. Un nettoyage sera également réalisé plusieurs fois par jour: surfaces apparentes, points et zones de contact. Les produits utilisés comprennent des virucides et des détergents (norme AFNOR *NF EN 14476*). Les locaux (salles et espaces de circulation) sont nettoyés et désinfectés au quotidien.

Le temps nécessaire pour une salle de classe est estimé à une heure. Une traçabilité en temps réel est assurée (document affiché indiquant le jour et les heures des passages). Les élèves et enseignants sont fortement invités à désinfecter leur espace personnel : souris + claviers sur les ordinateurs si contact, bureaux etc...

NETTOYAGES DES SANITAIRES

Les sanitaires seront traités de la même manière. Une traçabilité est assurée.

AMPLITUDE HORAIRE

Classes 6°	LUNDI et JEUDI (Présentiel dans l'établissement)	08h00-11h00 <i>Pause méridienne (1h30)</i> 12h30- 14h00
Classes 5°	MARDI et VENDREDI (Présentiel dans l'établissement)	08h00-11h00 <i>Pause méridienne (1h30)</i> 12h30- 14h00
Classes 4°	MARDI et VENDREDI (Présentiel dans l'établissement)	9h30-12h30 <i>Pause méridienne (1h30)</i> 14h00- 15h30
Classes 3°	LUNDI et JEUDI (Présentiel dans l'établissement)	9h30-12h30 <i>Pause méridienne (1h30)</i> 14h00- 15h30

USAGE DES LOCAUX

ESPACES DE CIRCULATION

A des fins de sécurité, les élèves circulant dans l'établissement porteront un masque. Une signalétique dédiée et des marquages (sols, murs) matérialiseront les cheminements permettant de respecter la distanciation physique. Des sens de circulation sont implémentés, avec des entrées et sorties uniques repérées.

Pour fluidifier la circulation et éviter les zones de contact, les portes énumérées ci-dessus resteront ouvertes dans la mesure du possible : portes des salles d'accueil des élèves, les toilettes, les accès cour-hall- couloirs, portes coupe-feu.

Un repli dans des lieux couverts est prévu en cas de pluie (préau cour, hall, foyer). A définir en temps réel en fonction des effectifs

SALLES DE COURS MOBILISÉES

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réouverture, deux jeux de salles sont retenus, ceci afin de limiter l'usage fait du bâtiment, et de garantir une distanciation physique. Deux bâtiments sont mobilisés, un pour chaque niveau :

BATIMENT A	<i>Groupes des Sixième Quatrième ULIS</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ A2▪ A3▪ A4▪ A5▪ A6▪ A7▪ A8▪ A9▪ A1
BATIMENT B	<i>Groupes des Cinquième Troisième</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ B1▪ B2▪ B3▪ B4▪ B5▪ B6▪ B (Musique)
Préfabriqués (cour)	<i>Groupe IME</i>	<ul style="list-style-type: none">• Préfa. IME

La présence de l'élève à une table est matérialisée par une étiquette à son nom. La porte de chaque salle doit, dans la mesure du possible, demeurer ouverte.

Un sens de circulation est retenu et affiché pour matérialiser l'entrée et la sortie des élèves au sein de chaque salle. A l'identique, les couloirs sont séparés en deux dans le sens de la longueur.

15 élèves par salle maximum. Chaque élève occupe une table double. Espace « sphère privée » d'environ 4 m², dans le respect de la distanciation physique d'environ 1.5m entre chaque individu.

L'usage du masque est recommandé pour les élèves, obligatoire pour le personnel (voir paragraphe dédié dans ce document).

SALLES ANNEXES

Des salles dédiées à des fonctions spécifiques et précises sont également mobilisées au sein du bâtiment A :

- Une salle « d'isolement » (suspicion de contamination, isolement).
- Une salle dite « Inerte » : stockage d'objets touchés ou entrés en contact, 48 heures minimum en position statique. [Salle Référents Numérique].
- Une salle de stockage des matériels urgent et hygiénique (idem bâtiment B) : cabinet Histoire-Géographie (hypothèse).
- Permanence : la salle « Accueil et Travail » sera mobilisée si besoin, en fonction du service (absence enseignants, urgences...).

SALLES NEUTRALISEES

Les salles (ainsi que les bâtiments spécialisés) cités ci-après sont neutralisés et fermés au public :

- Bloc Sciences
- Bloc Arts et Technologie
- CDI
- Gymnase
- Salle Mingat-Lerme (polyvalente, bâtiment B)

COUR ET DEPENDANCES

Deux grands espaces sont mobilisés : cour dite de « l'oiseau », proche du bâtiment A, et cour principale. Des espaces aménagés découpent la cour en plusieurs zones. Les bancs et espaces pouvant générer une posture statique sont neutralisés (*rubalise* sur les bancs et places assises).

AERATION DES LOCAUX

Afin de permettre un renouvellement de l'air régulier et optimal, toutes les portes de communication sont maintenues en position ouverte : porte coupe-feu, portes intermédiaires, portes battantes, portes des salles de classe.

Ouverture des fenêtres des salles de classe avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et la pause méridienne et en fin de journée.

ENTREES/SORTIES / ABORDS ET PROXIMITE IMMEDIATE DU COLLEGE

Rentrée organisée sur trois (3) points d'accès, tous situés sur l'avenue Hector Berlioz : portail principal, portail côté parking enseignants, et entrée salle Mingat-Lerme.

Des membres de la communauté éducative seront positionnés aux abords de l'établissement lors des phases de rentrée et de sortie afin de s'assurer de l'absence d'attrouplements d'élèves.

Les enseignants prennent en charge les élèves dès leur entrée dans la structure.

Il est demandé aux familles de ne pas stationner aux abords de l'établissement dans leurs véhicules, de ne pas en sortir, et de ne pas déposer leurs enfants trop en amont de l'heure de rentrée.

Les élèves ayant quitté l'établissement seront invités par les adultes de la communauté éducative à regagner leur domicile le plus prestement possible.

Les abords de l'établissement doivent être complètement libérés dans les deux minutes qui suivent la sortie des élèves. Aucun élève ne peut stationner sur le parking des enseignants, dans le hall, devant le gymnase attendant ou dans le « city park », ainsi que sur le terrain de football situé de l'autre côté de la rue (proche secteur Marelle).

Les parents n'ont pas accès au parking des enseignants pour se garer, attendre leur enfant ou l'utiliser comme dépose minute.

UTILISATION DES BLOCS SANITAIRES

Dans l'application stricte du protocole sanitaire national, les usagers veilleront à appliquer le fonctionnement suivant lors des passages aux toilettes :

1. Lavage des mains (obligatoire) dès l'arrivée
2. Séchage des mains avec une serviette papier (usage unique)
3. Passage au cabinet
4. Lavage des mains (obligatoire) à l'issue du passage.
5. Séchage des mains avec une serviette papier (usage unique)

Il n'est pas autorisé de boire aux robinets.

Le respect de la distanciation physique demeurant une priorité absolue, des flux seront organisés pour limiter la présence dans les blocs sanitaires, tout au long de la journée.

Lavage des mains (sanitaire ou gel hydroalcoolique):

- Entrée dans l'établissement
- Avant et après le déjeuner
- Avant et après les récréations
- Avant la sortie de l'établissement

Localisation toilettes : Bâtiment A et B.

SIGNALETIQUE

Une signalétique spécifique avec pictogrammes est mise en place. Pour la sécurité de toutes et tous, il convient de la respecter et de la faire respecter, et de ne pas en dénaturer le sens (déplacements de panneaux, déchirements de la *rubalise*).

ACCUEIL DU PUBLIC / PERSONNES EXTERIEURES AU SERVICE

L'établissement est fermé au public ainsi qu'aux personnes étrangères au service.

Pour ne pas surcharger le standard téléphonique, il est demandé de privilégier la communication entre les responsables légaux et l'établissement par mail ou via Pronote. Eviter le téléphone sur temps de récréations ou cantine sauf urgence.

COURS ET FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE

ORGANISATION GENERALE

L'enseignement à distance reste une pleine priorité pour les élèves qui ne prendraient pas part à la réouverture. Le protocole de travail en distanciel, mis en place depuis le début du confinement, perdure et se voit renouvelé avec la mise en place d'un emploi du temps conçu « en miroir ». A cet effet, les contenus disciplinaires dispensés en présentiel, dans l'établissement, le seront également en distanciel, via Pronote, pour les élèves situés à leur domicile, par une équipe d'enseignants dédiée, pour chaque niveau.

Chaque enseignement est affecté de deux professeurs au moins : le premier enseigne en présentiel, au collège, tandis que le/les suivant(s) assurent, en ligne, via les outils numériques, un enseignement distant : discussions, communications orales ou visuelles etc.... Ces contenus ont été conçus en amont par les enseignants. Cette interopérabilité rend possible, selon les situations et les besoins, des échanges entre les élèves en situation de présentiel et celles et ceux en distanciel via les moyens du numérique.

EMPLOI DU TEMPS

Voir fichiers joints. 4 heures30 / jour par classe sur 2 jours, soit un total de 9 heures / semaine. Séquences de cours d'une heure trente. Les emplois du temps des classes sont disponibles sur Pronote exclusivement.

MATERIEL PEDAGOGIQUE DES ELEVES

- Trousse complète, crayons de couleur et feutres (kit complet) manuel (au besoin, et précisé en amont par les professeurs), tablette, carnet de liaison, deux masques grand public pour la journée sont à prévoir.
- **EPS** : Venir en tenue sportive (pas de vestiaires) + prévoir une serviette + bouteille d'eau. La séance se déroulera obligatoirement à l'extérieur (gymnase fermé par la communauté de communes).

MATERIEL AUTRE DES ELEVES / EFFETS PERSONNELS

- Mouchoirs jetables, vêtements de change éventuels, nécessaire d'hygiène personnelle sont à prévoir par les familles.
- **Masque de type « Grand Public », au nombre de deux minimum pour une journée d'école.**
- Une bouteille d'eau minérale individuelle est à prévoir.
- L'accès aux casiers est interdit.

RECREATIONS

Des récréations échelonnées de 15 minutes (pauses de déconnexion) sont fixées pour chaque classe, sur les zones définies dans la cour, incluant un espace préau protégé.

Au moment des récréations, le professeur accompagne son groupe d'élèves dans la cour, en sortie ordonnée (une salle se libère à la fois). Prise en charge par un AED. Le professeur aura fait procéder au lavage des mains avant de quitter la salle

Pour la sortie de fin de journée, le professeur aura fait procéder au lavage des mains avant de quitter la salle (gel hydroalcoolique) et accompagne les élèves à la sortie définie, identique à celle de l'entrée.

Après la récréation, avant le retour en cours lavage de mains (gel hydroalcoolique) et prise en charge des élèves par le professeur en entrée ordonnée (une salle se remplit à la fois).

VIE DE L'ELEVE

Service des enseignants inclut l'accompagnement des élèves vers leurs salles dédiées.

REGLEMENT INTERIEUR (ET SON AVENANT)

D'une manière générale, le règlement intérieur s'applique y compris l'article III 2.8 « Règles de vie » concernant l'utilisation des téléphones portables / appareil multimédia. Un avenant à ce règlement a été diffusé en conseil d'administration.

REGIMES ET FORMULES

Le temps scolaire recouvre la demi-journée, du matin et de l'après-midi, pour les élèves externes, la journée pour les élèves demi-pensionnaires.

Pour l'élève externe : tout élève entre dans l'établissement à la première heure de l'emploi du temps et ne peut le quitter qu'après la dernière heure de cours inscrite à son emploi du temps de la demi-journée.

Pour l'élève demi-pensionnaire : tout élève entre dans l'établissement à la première heure de l'emploi du temps et ne peut le quitter qu'après sa dernière heure de cours inscrite à l'emploi du temps de la journée.

Les familles ont fait un choix entre trois formules en début d'année, ce choix reste en vigueur.

ATTENTION : Aucune sortie n'est autorisée entre deux cours.

PUNITIONS / SANCTIONS

Le règlement intérieur actuellement en vigueur s'applique, auquel se rajoute :

Tout élève qui, après avoir reçu les informations de la nécessité de respecter les gestes à barrière, les règles sanitaires de distanciation sociale ainsi que les règles de fonctionnement et les règles de vie du collège définies dans le protocole, ne les respecterait pas, la famille sera immédiatement contactée.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

- Pronote et la messagerie via email demeurent les moyens de communication à privilégier (familles-établissement).
- Les élèves ne pourront pas utiliser leur téléphone portable lors de pauses méridiennes, sauf urgence, et sous couvert d'une supervision par un adulte

ANNEXE #1 : PAUSE MERIDIENNE

- ✓ **SERVICE #1** : de 11h15 à 12h30
- ✓ **SERVICE #2** : de 12h30 à 14h

Pause méridienne d'une heure trente par niveau répartie en deux temps de 45 minutes avec alternance du repas et temps de récréation.

Les familles fournissent un repas froid (pique-nique) qui sera consommé soit dans l'espace de restauration, soit en plein air (cour).

Le service de demi-pension est fermé à compter du 02 juin 2020.

ANNEXE #2 : LIEU DE DISTRIBUTION DU GEL HYDROALCOOLIQUE

